



Compte Rendu de mandat de la CAP Géomètres

Le 20 octobre prochain, des élections professionnelles, organisées au sein de la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques, décideront de la représentation syndicale au sein des organismes paritaires. A ce titre, vous serez appelés à choisir vos représentants à la CAP nationale des géomètres.

Lors du précédent scrutin de 2007, 73% des géomètres s'étaient exprimés en faveur du SNADGI-CGT (devenu depuis, la CGT des Finances Publiques) faisant ainsi le choix de l'efficacité et de la combativité

- ▶ C'est forte de ses 5 élus (sur 6 sièges) que la CGT s'est attachée à défendre avec conviction les dossiers individuels des géomètres dans le respect des règles et des garanties collectives.
- ▶ C'est forte d'une réelle légitimité acquise après le combat gagnant livré seule contre la loi Warsmann, que la CGT a pesé de tout son poids lors des groupes de travail consacrés notamment à la mission cadastrale et à l'écriture des nouveaux statuts des géomètres.
- ▶ C'est forte d'une répartition géographique homogène de ses élus enrichie par la densité de son réseau de contacts locaux que la CGT a pu justifier, exemples à l'appui, des besoins réels en moyens humains, en moyens techniques et matériels, nécessaires pour satisfaire à l'exigence d'un service public fiscal et foncier de qualité.

La défense des missions cadastrales et des acteurs de celles-ci a toujours présidé à chacune des interventions des élus de la CGT

Acteurs au quotidien du cadastre de demain, comme tout un chacun, les élus de la CGT sont confrontés à la même réalité dégradée des services.

La réduction des frais de chaînes, la revalorisation des indemnités kilométriques, la surenchère à l'indicateur, ..., nourrissent leurs revendications portées devant l'administration tant au plan local que national.

Pour les représentants de la CGT des Finances Publiques, un mandat en CAP ne peut s'entendre sans une étroite adéquation entre les orientations nationales et les actions de notre syndicat et nos interventions face à la Direction Générale

Les élus de la CGT des Finances Publiques se sont attachés à défendre, avec rigueur et constance, les droits des agents en matière de titularisation, de mutation, de notation et de tableau d'avancement. En outre, leur participation dans les groupes de travail institués par la Direction Générale leur a permis également d'intervenir sur les règles de gestion, la question de l'emploi et de l'avenir des missions cadastrales ainsi que sur les revendications spécifiques aux géomètres.

Une CGT Finances Publiques présente et efficace lors de tous les actes de gestion :

▶ Les CAP de titularisation

Convoquées en amont des CAP de mutation, les CAP de titularisation fournissent, aux élus de la CGT, l'opportunité de porter le fruit de leurs réflexions en matière de formation initiale auprès de l'administration centrale. Nous revendiquons notamment une meilleure prise en compte des évolutions de notre métier dans l'enseignement dispensé (formation appuyée à la montée en charge, à la topographie, au remaniement,...), mais aussi une meilleure prise en compte des contraintes imposées aux stagiaires, notamment la quasi-obligation de mettre à disposition de l'administration son véhicule personnel.

Montreuil, le 3 octobre 2011

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- dgfip@cgt.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16



► Les CAP de mutation

La politique menée par l'administration en matière de recrutement de géomètres conditionne évidemment les mouvements de mutation. Or, cette politique s'inscrit malheureusement dans la droite ligne de la Révision Générale des Politiques Publiques. Le corps des géomètres subit des suppressions d'emplois importantes qui mettent à mal tant les missions cadastrales que les conditions de vie au travail des agents. Depuis 2007, le différentiel entre le nombre de postes implantés et le nombre de postes pourvus continue de se dégrader. La récente mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Charges « favorise » les structures de renfort type BRF ou BPCI pour pallier les situations dramatiques constatées dans certains départements. A coups de mutations d'office (stagiaires), l'administration pourvoit ces postes qui nécessitent pourtant un niveau de technicité élevé.

Le travail effectué par les élus de la CGT en matière de recensement des charges, de défense et de renforcement des missions (loi Warsmann), des besoins humains a contribué à garantir aux agents de réelles possibilités de mutation sans pour autant pénaliser les départements déficitaires.

► Les CAP d'appel de notation

Combattue dès l'origine par les élus de la CGT, le système de notation « au mérite » n'en finit pas d'agoniser, alors que se profile pour 2013 une très pernicieuse Prime de Fonction et de Résultat.

Au cours de ce dernier mandat, les appels de notation ont souvent permis de dénoncer certaines dérives qui portent un réel préjudice aux agents. Ainsi, le « rendement journalier », les dépenses liées aux frais de chaînesurs, l'adaptation aux nouvelles méthodes de levés (ou comment sortir seul avec son laser-mètre) ont régulièrement donné lieu à des débats engagés.

Nous exigeons un système de notation basé sur des critères objectifs, permettant aux agents une réelle reconnaissance de leur valeur professionnelle exercée dans un contexte défini.

Cela passe par :

- Une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littéraire,
- Deux niveaux de recours en CAP de pleines compétences.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle, et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues ; elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle, et ne pas être freinée pour raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes. La CGT exige donc la suppression de ce contingentement.

C'est ce niveau de revendication que vos élus ont mis en œuvre tout au long de ce mandat, dans des conditions toujours plus difficiles, car le système de notation actuel est aujourd'hui en perte de vitesse. La pugnacité de la CGT, le refus de laisser les agents subir des dérives de gestion dont ils ne sont aucunement responsables, ont souvent obligé l'administration à changer son fusil d'épaule.

► Les CAP de tableau d'avancement

La promulgation des nouveaux statuts et la mise en place du NES (nouvel espace statutaire) sont venues considérablement changer la donne et les volumes des tableaux d'avancement. Conscients de ces nouveaux enjeux, en termes pécuniaires notamment, les élus de la CGT ont pesé de tout leur poids pour obtenir un groupe de travail spécialement dédié à ce sujet.

Le but poursuivi a été clair : faire en sorte que, dans les contraintes des textes et celles que l'administration impose en terme budgétaire, le plus grand nombre d'agents possible voit son sort amélioré. Il s'agissait donc de traduire concrètement les avancées obtenues dans les discussions statutaires.

Les évolutions constatées ne sont pas négligeables : le nombre de collègues promus en 2011 est sans commune mesure avec les années précédentes.

Vos élus entendent poursuivre dans cette voie, et continuer à donner de la visibilité à la carrière des géomètres. Certes, l'exercice est difficile, car nous ne sommes qu'à l'année zéro du processus ; la CGT entend continuer à œuvrer, forte de votre confiance, pour que les verrous budgétaires sautent : cela permettra que tout agent remplissant les conditions statutaires prévues soit promu sans devoir attendre le bon - vouloir budgétaire de l'administration.

Le renouvellement partiel des élus assure la continuité et la transmission de la mémoire, dans un environnement désireux d'effacer tout repère.

Les élus de la CGT des Finances Publiques s'engagent donc à poursuivre le travail initié au plus près des aspirations des géomètres, avec sérieux et combativité, dans un contexte lourd (suppressions, notation, ...). C'est tout le sens que la CGT Finances Publiques a voulu donner à sa liste.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée lors de ce mandat qui s'achève.